



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

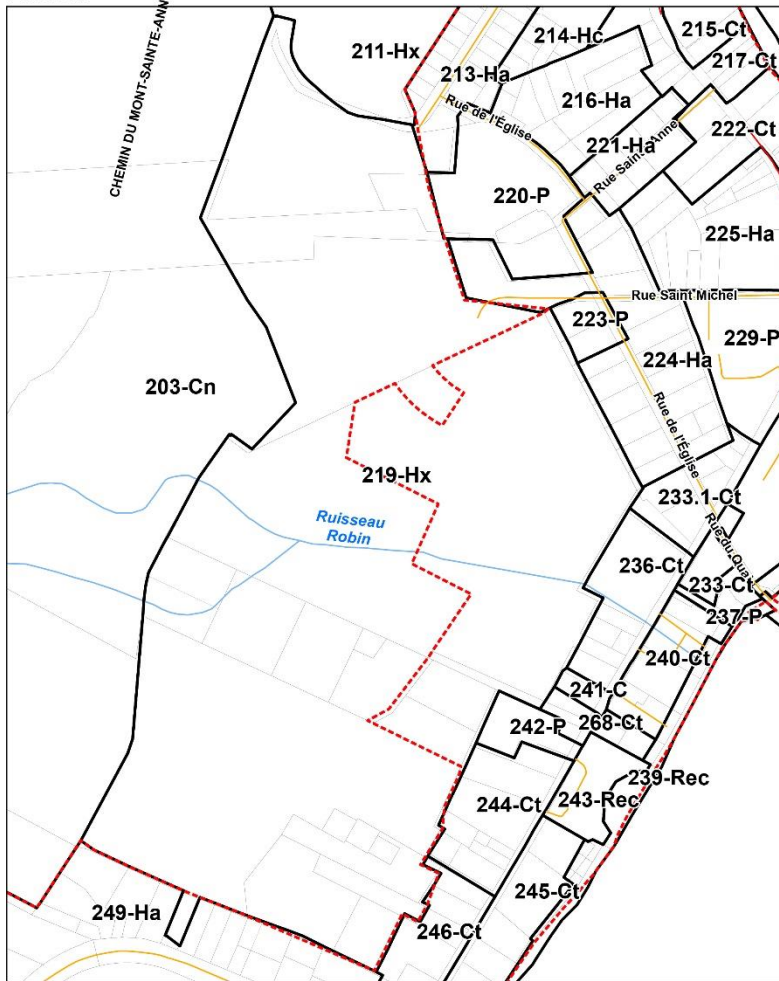
Règlement numéro 595-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du Piémont du mont Sainte-Anne adopté le 6 avril 2021.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

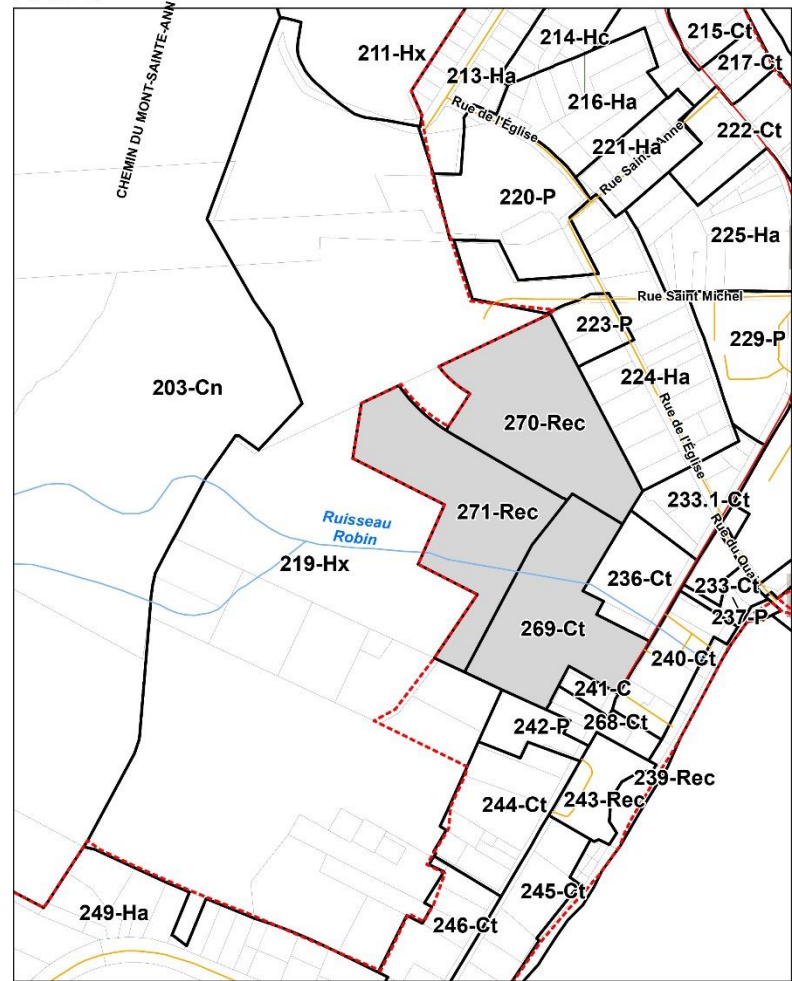
1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 19 avril 2022, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** les modifications prévues au projet de Règlement numéro 595-2022 concernent la concordance réglementaire au Programme particulier d'urbanisme du Piedmont du mont Sainte-Anne adopté le 6 avril 2021. Ainsi, les modifications visent principalement la création de trois (3) nouvelles zones, soit une pour la nouvelle rue commerciale et les deux autres pour accueillir des activités récréotouristiques, le tout tel que présenté à la figure ci-dessous ;
3. **QUE** le projet de Règlement numéro 595-2022 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **17 mai 2022**, à **19 h**, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
6. **QUE** toute personne intéressée peut consulter le « Projet de Règlement numéro 595-2022 » à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Figures – Modification du plan de zonage

AVANT



APRÈS



Donné à Percé, le 27 avril 2022.

Gemma Vibert,
Greffière